



Commune de La Chapelle-de-Brain

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 07/07/2023

Présents : M. MORISOT Johann, Maire - Mmes : PLANCON-PROVOST Fabienne, LEFEVRE Marie-Christine, HEUZE Céline, MARTEL Jeannick - MM : GERARD Michel, LAGOUTE Lionel, RANDONNET Sébastien, DANET Tony.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TESSIER Delphine à M. MORISOT Johann, Mme DUTEMPLE Karine à M. LAGOUTE Lionel, M. MOUROUX Grégoire à M. RANDONNET Sébastien

Absent(s) excusé(s) : MM DAVAL Rodolphe, LAMENISOT Yoann

Secrétaire de séance : Mme HEUZE Céline

Délibération 2023/076 – Convention financière avec l'école de la Chapelle - année scolaire 2022/2023 :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 27/09/2013, il a été décidé de participer financièrement auprès de l'école de La Chapelle-de-Brain pour les frais de cantine scolaire et de garderie périscolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de :

- ACCEPTER la convention qui sera conclue entre l'association O.G.E.C. de la Chapelle-de-Brain et la commune de La Chapelle-de-Brain dans le cadre d'un soutien financier des actions de l'association O.G.E.C. de l'école de La Chapelle-de-Brain à savoir la cantine et la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2022/2023. L'aide de la collectivité s'élèvera à 29 150.72 euros représentant les dépenses de fonctionnement engagées par l'école. Cette somme sera créditée sur le compte de l'association après signature de la convention,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à cette convention.

Délibération 2023/077 – Demandes de subventions associations communales :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subvention des associations communales :

Considérant les bilans financiers présentés pour l'année 2022, les dossiers de demandes de subvention déposés pour l'année 2023 par les associations et leurs prévisionnels financiers,

Considérant l'avis de la commission association suite à l'analyse de ces demandes,

--> à suivre

Prochaine séance du Conseil Municipal : Vendredi 29 Septembre 2022 à 19h30

Fermeture estivale de la mairie : La mairie sera fermée pour congès du **7 au 11 août inclus**.

Mairie de la Chapelle-de-Brain - 02.99.70.20.03 - mairie@lachapelledebraain.fr

Web : www.lachapelledebraain.fr - Instagram : #lachapelledebraain

Horaires d'ouverture Mairie et Agence Postale Communale :

Lun-Mer-Jeu : 9h-12h30 / Mar : 9h-12h30 et 13h-17h30 / Ven : 9h-12h30 et 13h-16h30

Horaires d'été Médiathèque (Juillet et Août) : 02 99 70 13 95 / mediatheque.lachapelle2@gmail.com

Mer et Jeu : 10h-12h et 15h-18h / Ven : 16h-18h30 / Fermeture du 1er au 20 août inclus

Délibération 2023/077 – Demandes de subventions associations communales (suite) :

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- DECIDE de verser les montants suivants :
 - > association VTT Pays de Vilaine : 700 euros
 - > association ACCA : 200 euros
 - > association LES BRANICHAPELLOISES : 350 euros
 - > association LE LAC : 500 euros
 - > association L'ABBAYE : 80 euros
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à ce dossier.

Délibération 2023/078 – Travaux de rénovation énergétique des locaux de la mairie - demande de subvention au titre du FONDS VERT :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération n° 2023/068 en date du 31/03/2023, le Conseil Municipal a validé les travaux de rénovation des ouvertures de la mairie ainsi que la demande de subvention correspondante au titre de la DETR. Suite à l'étude thermique réalisée sur les bâtiments, il est proposé aujourd'hui de compléter les travaux de rénovation énergétique de la mairie par la rénovation du chauffage et d'isolation du bâtiment estimés à 55 400€ HT. Ces travaux seraient également éligibles à subvention au titre du Fonds Vert.

Le plan de financement s'établirait donc de la manière suivante :

Dépenses		Recettes	
Ouvertures	35 278 €	DETR (sur les ouvertures)	14 111 €
Travaux de réhabilitation	55 400 €	Fonds Vert	59 867 €
Etude thermique	1 800 €	Autofinancement	18 500 €
TOTAL	92 478 €	TOTAL	92 478 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'ADOPTER l'opération telle que présentée dans le plan de financement pour un montant total de 92 478 euros HT
- D'ARRETER les modalités de financement,
- DE SOLLICITER un financement au titre du Fonds Vert,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les demandes et les pièces administratives et comptables relatives à ce dossier

Délibération 2023/079 – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : transfert de la compétence documents d'urbanisme :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de Redon Agglomération a approuvé lors de sa séance du 26/06/2023 le transfert de compétence « documents d'urbanisme ». Celui-ci consiste au transfert du Plan Local d'Urbanisme de chaque commune membre à la communauté d'agglomération ; les communes disposant d'un délai de trois mois pour approuver par délibération ce transfert.

VU la présentation du projet de prise de compétence par l'intercommunalité

VU le projet de charte de gouvernance

CONSIDERANT l'intérêt et l'attachement du Conseil Municipal à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme afin de conserver une identité forte en matière d'urbanisme

--> à suivre

Délibération 2023/079 – Plan Local d’Urbanisme Intercommunal : transfert de la compétence documents d’urbanisme (suite) :

CONSIDERANT les disparités géographiques et de pratiques en matière d’urbanisme ainsi que d’aménagement du territoire d’une intercommunalité avec ses spécificités liées à deux Régions et Trois départements,

CONSIDERANT que le projet de la Charte de gouvernance ne permet pas d’apprécier le fonctionnement à terme de la compétence et la représentation communale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité avec 10 voix pour le refus du transfert de la compétence «documents d’urbanisme» et 2 abstentions :

- S’OPPOSE au transfert de compétence «documents d’urbanisme» à Redon Agglomération.

Délibération 2023/080 – Délibération portant approbation de la motion «Zéro Artificialisation Nette» de l’Association des Maires ruraux de France :

Considérant que la commune partage l’ambition de réduire le phénomène d’artificialisation des sols et de préserver la qualité des aménités rurales ;

Considérant que les objectifs lui étant (ou en passe de lui être) assignés par le schéma de cohérence territoriale impacteront la commune dans son développement ;

Considérant que l’atteinte de l’objectif de «Zéro Artificialisation Nette» passera par l’octroi de moyens substantiels pour accélérer le recyclage du foncier, la rénovation du bâti et par la reconnaissance d’un véritable droit au projet communal

Vu la proposition de loi visant à faciliter la mise en oeuvre des objectifs de «zéro artificialisation nette» au coeur des territoires,

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et résilience face à ses effets, et notamment son article 194 ;

Vu le décret n° 2022-762 du 22 avril 2022 relatif aux objectifs et aux règles générales en matière de gestion économe de l’espace et de lutte contre l’artificialisation des sols du schéma régional d’aménagement, de développement durable et d’égalité des territoires ;

Vu le décret n° 2022-763 du 22 avril 2022 relatif à la nomenclature de l’artificialisation des sols pour la fixation et le suivi des objectifs dans les documents de planification et d’urbanisme

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- APPROUVE la motion «Zéro Artificialisation Nette» de l’Association des maires ruraux de France annexée à la présente délibération.

Délibération 2023/081 – Atlas de la Biodiversité Communale : Charte de l’éco-territoire :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la Charte de l’éco-territoire qui concerne les communes engagées dans un Atlas de la Biodiversité Communale à savoir : Pipriac, Saint Ganton, Langon et La Chapelle-de-Brain. Cette charte vise à définir un cadre d’engagement des citoyens (élus et habitants) de ces communes engagées ; les objectifs étant de veiller à la santé des écosystèmes et des êtres vivants sur leurs territoires, en développant les actions de prévention et de recherche, d’éducation à l’environnement tout en s’efforçant d’être en cohérence avec les chartes nationale et européenne

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- APPROUVE la charte de l’éco-territoire telle qu’elle vient de lui être présentée.

Délibération 2023/082 – Etude de faisabilité chauffage de bâtiments communaux et demande de subvention :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la proposition d’étude de pré-faisabilité par la société EUROVIA pour l’installation d’un système de chauffage pour les bâtiments communaux sis Place de l’église concernés par les travaux de réhabilitation à savoir la maison pluridisciplinaire de santé, le commerce et la réhabilitation de logements

--> à suivre

Délibération 2023/082 – Etude de faisabilité chauffage de bâtiments communaux et demande de subvention (suite) :

Ce système de chauffage par géothermie sous voirie communale utiliserait les ressources en sous-sol d'une partie de la place de l'église garantissant ainsi une amélioration du bilan énergétique tout en présentant des atouts environnementaux conséquents

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DONNE SON ACCORD pour l'étude de pré-faisabilité relative à l'installation d'un mode de chauffage par géothermie sous voirie pour les bâtiments communaux sis place de l'église
- AUTORISE Monsieur le Maire à mandater un cabinet d'étude à cette finalité, le montant prévisionnel de l'étude s'élevant à 8000 euros HT

Une étude de pré-faisabilité et d'opportunité sera également effectuée pour le bourg de Brain.

Délibération 2023/083 – Maison pluridisciplinaire de santé : contrat de maîtrise d'oeuvre :

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la proposition d'honoraires établie par Les Logis de la Vilaine représenté par M. CHAUVEL, maître d'oeuvre. Celle-ci concerne la réhabilitation de la maison pluridisciplinaire de santé sise place de l'église au bourg de La Chapelle-de-Brain. La rémunération fixée par le maître d'oeuvre est fixée forfaitairement à 22 500 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établirait de la manière suivante :

Dépenses		Recettes	
Acquisition	43 850 €	Fonds vert	376 040 €
Travaux de réhabilitation	400 000 €		
(dont 91 500 € pour la partie énergétique)			
Etude thermique	1 200 €	Autofinancement	94 010 €
Honoraires	25 000 €		
TOTAL	470 050 €	TOTAL	470 050 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le contrat de maîtrise d'oeuvre présentée par Les Logis de la Vilaine représenté par M. CHAUVEL sur la base d'une rémunération forfaitaire de 22 500 € HT
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'oeuvre ainsi que toutes les pièces administratives et comptables relatives à ce dossier
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les demandes de subventions susceptibles d'être allouées à savoir : l'état au titre du FONDS VERT, la DETR et la DSIL, la Région au titre de la Breizh-cop et Redon Agglomération au titre des Fonds de Concours

Sujets ne portant pas à délibération du Conseil Municipal :

1/ Compostage à domicile :

A compter du 1er janvier 2024, le compostage à domicile deviendra obligatoire. Des solutions de compostage collectif sont en cours d'étude avec Redon Agglomération, responsable de la compétence déchets. Il est également toujours possible d'acquérir des composteurs individuels à tarif préférentiel auprès du service déchets de l'agglomération. Une formation au compostage sera organisée sur la commune à l'automne avec un «maitre composteur» de Redon Agglomération

En attendant, vous trouverez des informations sur le compostage à la fin de la lettre mensuelle, sur le site de la commune ou sur <http://www.redon-agglomeration.bzh/composter-a-domicile>.

2/ Plateau des jeux de la Chapelle et Clos des vignes à Brain :

De nouveaux jeux à destination des enfants et des plus grands seront installés prochainement sur nos 2 aires de jeux. Le circuit VTT de pump track sera également refait et modifié.

-> à suivre

Sujets ne portant pas à délibération du Conseil Municipal (suite) :

3/ Subventions aux manifestations associatives :

Suite à la délibération 2021/032 en date du 25 juin 2021 et après analyse de la commission association, dans le cadre des manifestations organisées par les associations communales, les subventions suivantes sont accordées :

Association	Manifestation	Date	Subventions
VTT Pays Vilaine	Course des moulins neufs	01/09/2022	80 €
Le LAC	Cueilletes champignons + repas	22/10 et 19/11/2022	80 €
Le LAC	Brain de vannerie	26/03/2023	80 €
Le LAC	Chasse aux cocos	10/04/2023	80 €
Les Rives	Balades et chataignes grillées	12/11/2022	80 €
Grotte et calvaire	Concert orgue	09/10/2022	80 €
St Melaine	Pardon + creche Brain	juil-22	160 €
Brain d'Folie	Festival Brain d'Folie	aout 2023	160 €
Le LAC	Les belles miches (four à pain)	4 dates	80 €

----- **Fin de séance** -----

----- **Les Actualités et Informations du mois sur la Commune** -----

Distribution de la lettre mensuelle (Rappel) :

Nous vous rappelons que la distribution de la lettre mensuelle est confiée à ce jour aux facteurs, et survient en moyenne dans les 15 jours suivant le Conseil Municipal.

Dans le cas où votre boîte aux lettres serait oubliée, il faut solliciter votre facteur. Vous pouvez aussi demander un exemplaire papier au secrétariat de la mairie.

Dès qu'elle est éditée, la lettre mensuelle est publiée sur le site internet de la commune dans la rubrique «administration communale». Vous pouvez également vous inscrire à la newsletter de la commune (par le lien en page d'accueil sur le site internet) pour ainsi la recevoir par mail (avec d'autres informations et actualités) dès qu'elle est publiée.

De nouvelles solutions de distribution sont en cours d'étude.

Camion le MarSOINS :

Le Camion du MarSOINS est prévu de revenir sur la commune le mardi 7 novembre de 9h30 à 12h00 (date à confirmer) afin de proposer un dépistage auditif aux habitants.

Plus d'informations sur les permanences sur les communes de l'agglomérations sur les sites internet :

- <https://www.lemarsoins.fr/pays-de-redon/>
- <https://www.avossoins.fr/>

A Vos soins



Quelques rappels liés à la sécheresse et au plan canicule :

Des restrictions sur l'usage de l'eau sont actuellement en vigueur sur le département et donc sur la commune. L'arrêté préfectoral en vigueur est consultable sur le site de la commune. Merci d'être vigilant à la préservation de l'eau.

L'entretien des terrains (débroussaillage) est obligatoire sur toute la commune pour notamment éviter les départs de feu.

Un registre est disponible en mairie pour la mise en place de mesures de surveillance des personnes vulnérables, ou seule.

Accueil Petite Enfance sur le territoire de Redon Agglomération :

La prochaine commission d'admission dans les multi-accueils de Redon Agglomération aura lieu le 5 octobre 2023 pour des places en accueil régulier à partir du mois de janvier 2024 (enfants de 3 mois à 3 ans). Pour faire leur demande de pré-inscription, les parents qui souhaitent une place doivent obligatoirement prendre rdv entre le 15 juin 2023 et le 08 septembre 2023 dans l'un des 6 relais petite enfance (RPE) du territoire de Redon Agglomération auprès des animatrices de RPE

Ils peuvent prendre rdv à la permanence téléphonique des relais petite enfance de Redon Agglomération au **02.99.70.49.22**, le lundi, mardi, jeudi de 13h30 à 16h30 et le mercredi, vendredi de 08h30 à 11h30.

Brain festival
d'Folie
Donne de la voix !

Brain sur Vilaine (35)
Le 26 Août 2023 à 12h
Salle de Brain-sur-Vilaine
avec La Mouette en jury !

Concours de gâteaux



A vos fourneaux ! Brain d'Folie fait appel à vos dons culinaires pour réaliser votre plus savoureux et beau gâteau !
Le jury d'experts élira le meilleur gâteau de la commune !
Merci de déposer votre gâteau de 11h à 12h à la salle de Brain-sur-Vilaine.

Brain festival
d'Folie
Donne de la voix !

Bal

Brain sur Vilaine (35)
26 et 27 Août 2023

Forum des associations

Marché Artisanal

Spectacles

Cochon grillé

Concours de gâteaux

Ballades natures



et plein d'autres bonnes choses à partager... tous ensemble !

Contact et renseignements : brain.d.folie35@gmail.com et 

Association Saint Melaine - Prêt de matériel :

Après plusieurs incidents suite à l'emprunt du matériel de l'association Saint Melaine, nous vous rappelons quelques règles de bienséance.

Le matériel (stands, barbecue, vaisselle...) peut toujours être emprunter à condition d'en faire la demande avant au 06 78 52 23 32. Vous devrez appeler ce numéro pour la prise et la remise du matériel.

Il doit être remis dans l'endroit où vous l'avez pris et correctement rangé.

Le barbecue doit être vidé de ses cendres et les grilles doivent être brossées et propres.

La vaisselle (verres et assiettes) doit être nettoyée, séchée et rangée dans les boîtes par catégories.

Les couverts doivent être nettoyés, séchés et rangés par dizaine ou vingtaine dans les boîtes correspondantes

Le matériel sera prêté gratuitement aux associations de la commune s'il est rendu dans un état correct. Pour les particuliers, 50 € ou 100 € sera demandé par location (suivant ce qui sera emprunté)

En respectant quelques règles, nous en serons tous bénéficiaires

Le bureau de l'association Saint Melaine

ASSOMPTION DE LA VIERGE MARIE

Mardi 15 Août 2023

A la grotte Notre-Dame de Lourdes à LA CHAPELLE DE BRAIN



⇒ Rassemblement à 10h15 à l'église

⇒ Procession avec croix, bannières et statue de la Vierge

⇒ Messe à 10H30

Après la messe : buvette, vente de gâteaux, galettes saucisses, pâté et...enveloppes surprises

Le soir à 20h30 Procession aux flambeaux



Qi Gong et Pilates

à La Chapelle de Brain

**Mouvement-en-Conscience
et Nathalie**

**vous retrouvent à la rentrée à partir du
mercredi 13 septembre 2023**

Cours ouvert à tous, essai gratuit !

**Mardi : 18h Pilates et 19h15 Qi Gong
Mercredi : 9h30 Pilates et 10h45 Qi Gong**

Inscription au 06 62 15 29 48 : Nathalie CHAFFANJON

www.mouvement-en-conscience.fr



Réalisez une promenade
sonore au départ de chez
vous!

Une invitation à l'exploration
du minuscule sur les traces
du Facteur Cheval

**Le samedi 16
septembre 2023**

Réserver dès maintenant
votre sac à la médiathèque
de La Chapelle de Brain
(gratuit)

Production Atelier des possibles
Coproductions Les tombées de la nuit
Collaboration artistique La Passerelle, Logelloù, PED
Avec le soutien de Morlaix communauté, Plougasnou



LECANAL
THÉÂTRE DU PAYS DE REDON
SCÈNES CONVENTIONNÉES D'INTERÊT NATIONAL
ART ET CRÉATION POUR LE THÉÂTRE

REDON
Agglomération
Bretagne Sud

**LA CHAPELLE
DE BRAIN**

Comment réussir son compost et avoir un plus beau jardin grâce aux déchets ?

PLUSIEURS SOLUTIONS :

Le compostage en bac, placé dans Un endroit mi-ombragé, en contact direct avec la terre.

Le compostage en bac est la solution la plus courante. il s'adapte aux jardins de toutes tailles.

Un composteur « maison »

Plusieurs solutions : un bac cubique en bois, ou un treillis métallique, ou box en parpaing.

Le compostage en tas

Le compostage en tas est une solution très simple. Quand le tas atteint 1 à 1,5 m de haut, il suffit de le retourner et de le laisser reposer. Avant d'en démarrer un autre à côté !

Le compostage partagé

Ce procédé, partagé avec ses voisins de quartier ou en pied d'immeuble, est identique à celui du compostage individuel en bac. Cependant il nécessite au moins 2 bacs (1 pour le compostage + 1 pour la matière sèche).

Le lombricompostage

Ce composteur fonctionne à l'aide de petits vers rouges. Ils décomposent les déchets et sont répartis dans plusieurs plateaux de travail empilés.

1 COMPOSTEUR D'UNE CAPACITÉ D'1 À 1,5 M³ =

1 À 2 TONNES DE DÉCHETS ORGANIQUES TRAITÉS / AN

1 PERSONNE = 70 KG DE DÉCHETS COMPOSTABLES/AN,
SOIT 8 KG DE COMPOST

Quels déchets composter :

Déchets de cuisine :

Épluchures et fanes, marc de café, filtres en papier, pain, laitages, croûtes de fromage, fruits et légumes abîmés.

Déchets de jardin

Tontes de gazon, feuilles mortes, tailles de haie, branches, paille, écorces, fleurs fanées...

Certains déchets de maison : mouchoirs en papier, essuie-tout, cendres de bois, sciures, copeaux, papier journal, carton brun (boîtes d'œufs, rouleaux de papier toilette...), plantes d'intérieur...

Avec modération :

Déchets très ligneux ou durs (tailles, branches, os, noyaux, trognons de chou...), mauvaises herbes car les graines résistent et peuvent germer après utilisation du compost, Coquillages et coquilles d'œufs qui ne se décomposent pas.

Surtout pas !!

Couches-culottes et sacs plastiques. Produits chimiques (huile de vidange, bois vernis ou peints...), qui doivent être déposés en déchèterie pour être recyclés. Végétaux malades pour éviter toute propagation des maladies. Produits synthétiques non biodégradables (verre, métaux, plastiques, tissus, contenu des sacs d'aspirateur...)

Comment savoir si le compost est mûr ?

Un compost mûr se caractérise par sa couleur sombre, sa bonne odeur de forêt ainsi que sa texture fine et friable. On ne peut plus y distinguer les déchets d'origine (sauf ceux qui ne se décomposent pas ou lentement).

Surtout ne pas utiliser le compost tel quel ! Il ne faut ni semer ni planter directement dans le compost :

Très riche en nutriments, il pourrait « brûler » les végétaux. Préparez un terreau en le mélangeant avec de la terre.

Vous souhaitez savoir encore plus sur le compostage ?

Partager votre propre expérience ?

Une formation gratuite sera proposée cet automne par un « Maître Composteur »

Inscriptions et renseignements à la Mairie

Source : comment réussir son compost ADEME